



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 34 de la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport en date du 28 juin 2013 ([S/2013/388](#)), y compris en ce qui concerne la tenue des engagements pris par la République démocratique du Congo dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région, les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat, et les implications pour la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies de la MONUSCO. Il fait également le point sur la reconfiguration de la MONUSCO et l'élaboration de la feuille de route pour le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

2. Le 7 septembre, le Président Joseph Kabila a ouvert un dialogue national, en insistant sur le fait qu'il contribuerait à la cohésion interne qui permettra de venir à bout de l'agression venue de l'extérieur, de renforcer l'autorité de l'État dans tout le pays, de mettre fin au cycle de la violence dans l'est du pays et d'ouvrir la voie à une paix et à un développement durables.

3. Conformément au décret présidentiel du 26 juin 2013, les préparatifs avaient été lancés pour poser les bases de ce dialogue entre les parties prenantes congolaises. En réaction à ce décret, les groupes parlementaires d'opposition ont émis une déclaration commune le 1^{er} juillet, dénonçant le fait que des acteurs clés avaient été exclus de la phase préparatoire. Leurs préoccupations ont trouvé un écho dans un communiqué publié le 11 juillet par un autre groupe de parties de l'opposition, qui a proposé des solutions différentes du cadre annoncé et ont appelé à une médiation régionale et à la participation de membres de la communauté



internationale. Le 4 juillet, le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a rejeté les appels lancés par l'opposition en vue d'une médiation internationale du dialogue, alors qu'un large segment de la société civile a confirmé sa participation le 20 juillet.

4. Le 7 août, le Présidium du dialogue national, présidé par Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale, et Léon Kengo Wa Dondo, Président du Sénat, ont pris contact avec le Président du Congo Denis Sassou N'Guesso, qui a accepté en principe de faciliter le processus. Le 10 août, en réponse aux appels en faveur d'un processus plus ouvert, le Présidium a créé un « groupe de contact » mixte pour élaborer les modalités et le programme du dialogue national. Deux des groupes parlementaires d'opposition, à savoir les « Libéraux » (affiliés au Président du Sénat Léon Kengo Wa Dondo) et le Mouvement de libération du Congo, se sont associés aux préparatifs et engagés à participer au dialogue national, mais les deux principaux groupes parlementaires d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social et ses alliés ainsi que l'Union pour la nation congolaise, ont refusé de participer.

5. Le 25 juillet, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a émis des mandats d'arrêt internationaux et adressé au Gouvernement rwandais des demandes d'extradition à l'encontre de quatre dirigeants du Mouvement du 23 mars (M23), accusés d'avoir organisé un mouvement insurrectionnel et d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les individus en question, qui se sont réfugiés au Rwanda le 16 mars, sont Baudoin Ngaruye, Eric Badege, Innocent Zimurinda et Jean-Marie Runiga.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements nationaux souscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

Réforme du secteur de la sécurité

6. Les efforts se sont poursuivis pour continuer d'accroître la capacité des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), y compris avec la constitution d'une force de réaction rapide. Au cours de la période à l'examen, la réorganisation du Centre d'entraînement tactique et des bataillons aux fins de la formation de trois bataillons d'infanterie destinés à la force de réaction rapide a été menée à bien, et des instructeurs des forces armées congolaises ont été sélectionnés.

7. Le 8 juillet, le Président Kabila a signé un décret sur la promotion et le départ en retraite de plus d'une centaine d'officiers des forces armées congolaises, marquant ainsi un progrès dans la mise en place d'une politique gouvernementale relative au personnel militaire à l'appui de la réforme de l'armée.

Consolidation de l'autorité de l'État

8. Des efforts ont continué d'être déployés pour rétablir et consolider l'autorité du Gouvernement dans l'est de la République démocratique du Congo avec l'appui de la MONUSCO. Le 19 juillet, l'Office des routes a achevé l'étude de faisabilité concernant la rénovation de la route qui relie Hombo à Masisi en traversant le territoire de Walikale (Nord-Kivu). Dans le Sud-Kivu, le Gouvernement et ses

partenaires internationaux ont poursuivi leurs travaux sur l'initiative commune lancée en juin 2013 pour évaluer et améliorer la qualité des services de base fournis à la population.

Décentralisation

9. Dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation au processus de décentralisation, menée sur une période de trois mois, une première réunion s'est tenue à Matadi les 31 juillet et 1^{er} août. D'autres réunions, consacrées à la gestion des entités territoriales décentralisées, ont été organisées dans toutes les capitales de province.

Réformes structurelles des institutions gouvernementales, notamment réformes financières

10. Les efforts consacrés à la réforme des autorités de réglementation financière se sont poursuivis. En septembre, le Ministère des finances a commencé à revoir le projet de décret relatif à la réforme de la gestion financière, comme l'a recommandé le Premier Ministre Augustin Matata Ponyo. Le projet de décret prévoit d'apporter des changements importants à la structure interne du Ministère, notamment avec la création d'une nouvelle direction générale du Trésor et d'un département de l'audit.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

11. La relance du processus électoral a enregistré quelques avancées. Le Comité de partenariat des élections a tenu le 10 juillet à Kinshasa sa première réunion depuis avril 2012. À cette occasion, le Président de la Commission nationale électorale indépendante, Abbot Apollinaire Malu Malu, a réaffirmé la détermination de cette dernière à tenir des élections locales en 2014. Le 23 juillet, le Président Kabila a présidé une réunion où a été confirmée l'intention du Gouvernement d'organiser des élections provinciales et locales dès que possible.

12. Le 31 juillet, j'ai reçu une lettre dans laquelle le Gouvernement demandait que l'ONU continue de prêter une assistance technique au processus électoral en vue des prochaines élections provinciales et locales, ainsi que des élections générales. Le 25 septembre, j'ai dépêché en République démocratique du Congo une mission d'évaluation des besoins électoraux, qui évaluera la situation et formulera des recommandations à cet égard.

Situation dans l'est de la République démocratique du Congo

13. La situation dans le Nord-Kivu s'est encore détériorée après le lancement d'une nouvelle attaque du M23 contre les forces armées congolaises, le 14 juillet. L'armée congolaise a repoussé l'offensive et avancé vers Kibumba, à 30 kilomètres au nord de Goma. Le 16 juillet, le Ministère des affaires étrangères du Rwanda a adressé une lettre à la MONUSCO pour protester contre le bombardement délibéré de son territoire depuis la République démocratique du Congo le 15 juillet. Le 17 juillet, la MONUSCO a publié une déclaration de presse dans laquelle elle précisait n'avoir jamais utilisé aucune arme le 15 juillet et encourageait le Gouvernement rwandais à faire appel au Mécanisme conjoint de vérification élargi pour établir les faits liés à cet incident.

14. Après une accalmie de plusieurs semaines, le M23 a de nouveau attaqué les forces armées congolaises le 21 août, puis bombardé la ville de Goma et les positions de la MONUSCO sur les hauteurs de Munigi le 22 août, violant la zone de sécurité établie par la Mission le 30 juillet dans la zone de Goma-Sake. Le M23 a aveuglément bombardé des zones habitées à Goma et alentour, y compris au voisinage des camps de déplacés et de l'aéroport. Après que le M23 ait commencé à bombarder Goma, le 24 août, des manifestants qui accusaient la MONUSCO d'inaction ont attaqué les locaux de la Mission, près de l'aéroport, à coups de pierres et de cocktails Molotov.

15. Le bombardement de zones civiles autour de Goma et des positions de la MONUSCO par le M23 entre le 22 et 28 août a fait au total 8 morts et au moins 40 blessés parmi les civils; un Casque bleu du contingent tanzanien a en outre été tué et 14 Casques bleus des contingents sud-africain et tanzanien ont été blessés sur leurs positions dans la région de Munigi; l'un des soldats tanzaniens est décédé des suites de ses blessures. Le 28 août, les forces armées congolaises ont lancé contre les positions du M23 des tirs d'artillerie et des frappes au moyen d'hélicoptères d'attaque, avant de mener l'assaut sur les hauteurs de Kibati, contrôlées par le M23, ce qui a forcé le groupe armé à se replier au-delà des positions à partir desquelles il attaquait Goma, son aéroport et les camps de déplacés. La MONUSCO a fourni un appui tactique aux forces armées congolaises, avec sa propre artillerie, ses mortiers et les troupes au sol de la brigade d'intervention et de la brigade du Nord-Kivu, ainsi que des hélicoptères d'attaque. Le 30 août, le M23 s'est retiré à Kibumba.

16. Entre le 22 et le 29 août, à trois reprises au moins, des obus d'artillerie ont frappé des zones habitées sur le territoire rwandais proche de la frontière avec la République démocratique du Congo, tuant 3 civils et en blessant 34 autres. En réponse à une déclaration dans laquelle le porte-parole de la Force de défense rwandaise a accusé les forces armées congolaises d'avoir utilisé leur artillerie pour bombarder sciemment le territoire rwandais, M. Mende a allégué à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 23 août que, lors des nouvelles attaques lancées par le M23 contre les forces armées congolaises, les obus d'artillerie tombés sur des zones résidentielles de Goma et les zones voisines à Munigi, le 22 août, avaient été tirés depuis le territoire rwandais. Le même jour, à Goma, la MONUSCO a pris contact avec le Mécanisme conjoint de vérification élargi, qui n'a pas pu immédiatement confirmer si les obus de mortier tombaient dans la ville de Gisenyi, à la frontière rwandaise, ou à proximité. Depuis les hauteurs de Munigi, la MONUSCO a pu voir le M23 lancer, depuis ses positions à Kibati, près de la frontière, des tirs de mortiers, de roquettes et d'artillerie sur le territoire rwandais, les 22, 24, 28 et 29 août. Dans une déclaration publiée le 28 août, la Ministre des affaires étrangères du Rwanda, Louise Mushikiwabo a accusé les forces armées congolaises d'avoir tiré au moins 34 obus de mortier en direction du Rwanda au mois d'août, qualifiant ces incidents de « provocation » et insistant sur le fait que le Rwanda n'hésiterait pas à agir pour se défendre. Pour essayer d'empêcher une aggravation de la situation, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et commandant de la MONUSCO s'est rendu à Kigali le 29 août pour y rencontrer les autorités rwandaises. L'action diplomatique concertée de mon Envoyée spéciale, Mary Robinson, du Représentant spécial de la Commission de l'Union africaine, Boubacar Gaoussou Diarra, du Représentant spécial des États-Unis d'Amérique, Russ Feingold, et du Coordonnateur principal de l'Union européenne, Koen Vervaeke, a également contribué à désamorcer les tensions dans la région.

17. Le 8 juillet, j'ai reçu du Gouvernement rwandais une lettre alléguant la collusion entre les forces armées congolaises et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), ainsi que la collaboration entre la brigade d'intervention de la MONUSCO et les FDLR. Le 16 juillet, j'ai demandé au Gouvernement rwandais de fournir des éléments de preuve concrets pour corroborer ses affirmations. Le 17 juillet, j'ai reçu une lettre du Gouvernement de la République démocratique du Congo réfutant les allégations du Rwanda. Le 20 août, le Rwanda a fourni de nouvelles informations concernant ses plaintes, qui n'ont pas été confirmées par la MONUSCO mais ont été transmises pour enquête au Mécanisme conjoint de vérification élargi.

18. Au cours de la période considérée, d'autres groupes armés, notamment le Mouvement populaire d'autodéfense, les Maï-Maï Nyatura et les Forces de défense des intérêts du peuple congolais, ont attaqué le M23 en différents endroits sur les territoires de Nyiragongo et Rutshuru. Le 6 juillet, plus d'une trentaine d'éléments armés des Maï-Maï habillés en civil ont attaqué des éléments du M23 à Kanyaruchinya et auraient également tiré sur la population locale, tuant une personne. Face à la menace imminente pesant sur la population civile, la MONUSCO a engagé le combat avec les éléments maï-maï, tuant l'un d'eux, en blessant deux autres et en arrêtant un quatrième.

19. Également au cours de cette période, le Nduma Défense du Congo (NDC), également connu sous le nom de Maï-Maï Sheka, a attaqué des positions des forces armées congolaises dans le Nord-Kivu. Le 7 juillet, des éléments du NDC, menés par Sheka lui-même, ont attaqué les forces armées congolaises à Luvungi (territoire de Walikale), et auraient tué deux de leurs soldats et forcé plus de 500 civils à se déplacer. Les Maï-Maï Sheka et une coalition de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, les forces armées congolaises et les Maï-Maï Nyatura se sont affrontés à plusieurs occasions, entraînant de nouveaux déplacements de civils dans le territoire de Walikale.

20. Dans la région du Grand Nord, les Forces démocratiques alliées et les groupes maï-maï locaux sont restés une menace, attaquant les prisons et les positions des forces armées congolaises. Le 1^{er} juillet, un groupe d'environ 80 éléments des Maï-Maï, qui auraient bénéficié du soutien des Forces démocratiques alliées, a attaqué la prison de la ville de Beni et libéré 244 prisonniers, dont 74 soldats condamnés qu'ils auraient essayé de recruter. Le 10 juillet, les Forces démocratiques alliées ont attaqué les forces armées congolaises à Kamango, à 80 kilomètres à l'est de Beni. Les combats auraient été à l'origine du déplacement de quelque 66 000 civils de Kamango et des régions voisines. Le 14 juillet, une patrouille de la MONUSCO qui se rendait de Beni à Kamango (Nord-Kivu) a été prise en embuscade par des éléments des Forces démocratiques alliées; deux véhicules de la Mission ont été endommagés. Le 15 juillet, les Forces démocratiques alliées ont pris pour cibles des hélicoptères de l'ONU près de Kamango, endommageant légèrement deux appareils. Le 20 juillet, elles ont tué 5 soldats congolais et en ont blessé 15 autres en tentant de reprendre le contrôle de Kamango. Avec l'appui de la MONUSCO, qui a déployé des hélicoptères d'attaque, les forces armées congolaises ont gardé Kamango, mais la situation dans la plupart des zones avoisinantes reste dangereuse pour les rapatriés.

21. La situation en matière de sécurité dans le Sud-Kivu s'est détériorée au cours de la période à l'examen. Alors que le processus d'intégration est au point mort, les

groupes armés, en particulier les Maï-Maï Yakutumba, les Maï-Maï Bede, les Forces populaires pour la démocratie du Congo et l'Union des forces révolutionnaires du Congo (Raia Mukombozi), ont multiplié les actes de pillage, de recrutement forcé et de privation illégale de liberté et ont intensifié la collecte d'impôts illégaux.

22. Le 13 août, à la suite de heurts entre les forces armées congolaises et les Maï-Maï Yakutumba qui se sont produits les 8 et 9 août près du village de Katanga, à 18 kilomètres au Sud de Baraka, des éléments des Maï-Maï Yakutumba ont attaqué des positions des forces armées congolaises près de la ville de Baraka, dans le territoire de Fizi. Leur objectif aurait été de libérer plusieurs de leurs combattants qui avaient été capturés et de reprendre l'avantage tactique. Selon les forces armées congolaises, 13 éléments maï-maï ont été tués et 11 autres blessés. Le 15 août, dans le territoire d'Uvira, près de Mutarule, région déchirée par la violence interethnique, huit civils, dont quatre enfants de la communauté Bafuliru, ont été tués chez eux dans la nuit par des assaillants non identifiés. Une commission d'enquête territoriale a été constituée pour faire la lumière sur cet incident.

23. Au cours de la période à l'examen, les FDLR ont intensifié leur présence dans les régions du Sud-Kivu d'où se sont retirés les Maï-Maï Yakutumba. Depuis la mi-juillet, il est également fait état de mouvements des FDLR en direction du territoire de Mwenga. On a de plus continué de signaler l'infiltration d'éléments des Forces nationales pour la libération du Burundi à différents points de passage de la frontière dans le territoire d'Uvira.

24. À Maniema, plusieurs groupes maï-maï, dont les Maï-Maï Raia Mutomboki, ont renforcé leur présence autour des sites riches en minerai à proximité de Punia, Pangi, Kabambare, Kasese et Lubutu, forçant au moins 130 000 civils à se déplacer. Les populations établies le long de la frontière entre la province du Maniema et le Sud-Kivu ont subi des pillages et été victimes d'autres violations des droits de l'homme commises par les forces armées congolaises stationnées dans le village de Kilembwe (Sud-Kivu).

25. À Katanga, les groupes maï-maï et les milices d'autodéfense récemment créées ont continué de lancer des attaques contre les civils. Le nombre de déplacés n'a cessé d'augmenter et était estimé en juillet à 44 000 personnes dans le territoire de Pweto, au lendemain des opérations que les forces armées congolaises ont lancées contre les groupes maï-maï. Dans la région de Bendera, située dans le nord du Katanga et à proximité de la frontière avec le Sud-Kivu, des éléments des FDLR ont mené des attaques contre des civils dans des villages et sur des sites d'extraction artisanale de l'or, ainsi que contre des voyageurs sur la route reliant Kalemie à Nyunzu.

26. Dans la province Orientale, la situation en matière de sécurité dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) est restée relativement calme et le nombre d'attaques lancées par la LRA a continué de diminuer. Bien que les éléments de la LRA restent actifs au nord d'Ango (Bas-Uélé), il n'a été fait état d'aucun incident majeur. Toutefois, quelques éléments résiduels auraient perpétré des attaques isolées dans la région de Ngilima, Bangadi et Niangara et le long de la route qui relie Dungu à Faradje (Haut-Uélé).

27. Dans les territoires d'Irumu et d'Aru, au sud, la situation est demeurée fragile. Le 13 juillet, 11 pêcheurs ont été enlevés près du lac Albert par les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI). Dans le district d'Aru, l'Armée de libération

du peuple congolais (ALPC) est restée une menace pour les civils, accusée par la milice de collaborer avec les forces armées congolaises, lesquelles ont été, à l'instar de la Police nationale congolaise, la cible d'attaques lancées par des éléments de l'ALPC à Ingbokolo, où un soldat a été tué le 11 juillet. Le 22 juillet, des éléments des FRPI ont tué un soldat lors d'affrontements qui se sont produits dans le sud du territoire d'Irumu. Le 23 août, bénéficiant d'un appui limité de la MONUSCO, les forces armées congolaises ont lancé des opérations contre des éléments des FRPI autour d'Aveba, à 70 kilomètres au sud de Bunia. Les combats ont entraîné le déplacement de 5 000 civils qui se sont rassemblés autour de la base opérationnelle de la MONUSCO à Aveba pour y chercher protection. Au 27 août, les éléments des FRPI s'étaient regroupés et avaient repris Sekele, à 8 kilomètres au nord d'Aveba. Au cours des semaines qui ont suivi, les forces armées congolaises et les FRPI se sont affrontés à maintes reprises près de Soke, causant le déplacement de plus de 17 000 personnes, auxquelles se sont jointes celles qui fuyaient les opérations menées par les forces armées congolaises contre l'ADF près de Beni.

Situation humanitaire

28. Au 31 août, on estimait à 2,6 millions le nombre total de déplacés en République démocratique du Congo, les provinces les plus touchées restant le Nord-Kivu (plus d'un million de personnes) et le Sud-Kivu (plus de 700 000 personnes), où la population déplacée représente quelque 65 % de l'ensemble des déplacés dans le pays. Dans le Maniema, le nombre de déplacés a dépassé 200 000 le 31 juillet, essentiellement du fait des combats qui se sont propagés depuis le Sud-Kivu. Dans le Katanga, le nombre de déplacés a continué de s'accroître depuis juin 2012 en conséquence des menées des groupes armés; au 31 août, près de 370 000 déplacés étaient enregistrés dans cette province.

29. Les besoins humanitaires n'ont cessé de grandir parmi la population déplacée, notamment en termes de vivres, de soins de santé, d'abris et de protection. La fourniture d'équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement est restée une priorité, plusieurs épidémies de choléra ayant en particulier été signalées, surtout dans le Sud-Kivu. L'état nutritionnel des enfants demeurait préoccupant, spécialement celui des enfants de moins de 5 ans. Plusieurs écoles continuaient par ailleurs de servir de refuge aux déplacés à Goma.

30. Les conséquences humanitaires de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo ont continué de se faire sentir dans toute la région, avec de nouveaux afflux de réfugiés au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Au 31 août, les pays de la région des Grands Lacs et d'Afrique centrale accueillait environ 440 000 réfugiés congolais, la République démocratique du Congo accueillant pour sa part près de 180 000 personnes venues d'autres pays de la région, y compris la République centrafricaine.

31. À l'occasion d'une visite en République démocratique du Congo de son directeur exécutif, du 17 au 20 juillet, le Programme alimentaire mondial a annoncé qu'il allouerait 458 millions de dollars supplémentaires pour aider les victimes du conflit et les groupes vulnérables pendant la période allant de juillet 2013 à décembre 2015. Suite à l'examen semestriel du plan d'action humanitaire de 2013, prévoyant une assistance d'un montant estimé à 892 millions de dollars, dont près de 51 % étaient financés au 9 septembre, certains fonds ont été réaffectés à l'aide

aux nouveaux déplacés et réfugiés de République centrafricaine. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Organisation mondiale de la Santé 4 millions de dollars destinés à financer les vaccinations urgentes contre la rougeole.

Évolution de la situation économique

32. Le 6 juillet, dans l'évaluation à mi-parcours des résultats obtenus par son gouvernement, le Premier Ministre Matata Ponyo a annoncé que le taux de croissance devrait atteindre 8 % et l'inflation rester en deçà de 1 % en 2013. La production dans le secteur minier demeurait solide et restait le moteur de la croissance économique, mais le déclin des prix du marché international des minéraux a réduit les effets de l'augmentation de la production. Le 8 juillet, le Président Kabila a inauguré à Moanda (Bas-Congo) le premier réseau national à fibres optiques, connecté grâce à un système de câbles sous-marin.

Évolution de la situation au niveau régional

33. L'évolution de la situation au niveau régional concerne essentiellement les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en contrepoint de la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et compte tenu des progrès limités enregistrés quant aux pourparlers de Kampala entre le Gouvernement et le M23. J'ai présenté la situation plus en détail dans mon rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en particulier pour ce qui a trait au sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenu le 5 septembre, où l'accent a été mis sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

III. Mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Protection des civils

34. Dans l'est de la République démocratique du Congo, le nombre d'attaques contre les civils n'a cessé d'augmenter. Le Groupe de la protection de l'Organisation des Nations Unies a enregistré près de 5 000 incidents dans les Kivus en juillet. Au Katanga, la menace constituée par les groupes mai-mai est demeurée considérable, 120 attaques leur ayant été attribuées au 31 juillet. Dans la province Orientale, 455 attaques contre des civils ont été signalées, dont 13 attribuées à la LRA, notamment l'enlèvement de 13 adultes et de 3 enfants. La Mission a de plus en plus souvent recouru à sa réserve mobile et à sa force d'intervention rapide pour renforcer la protection des civils dans les zones à risque. Au cours de la période à l'examen, elle a déployé huit équipes mixtes de protection des civils afin de renforcer les mesures de protection des civils dans les Kivus et dans la province Orientale. Au total, les réseaux d'alerte locale ont transmis à la Mission et aux

forces nationales de sécurité 401 alertes concernant d'éventuelles menaces pour la population, auxquelles la Mission a donné suite en déployant des patrouilles d'enquête ou sa force d'intervention rapide. Le 30 juillet, la Mission, pour parer aux menaces de violences imminentes sur l'axe Goma-Sake, a établi une zone de sécurité à Goma et aux environs et annoncé que toute personne n'appartenant pas aux forces nationales de sécurité serait désarmée.

Déploiement de la Mission et opérations contre les groupes armés

35. Conformément aux objectifs inscrits dans son mandat, la Mission a conservé 92 % de ses effectifs dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle a continué à patrouiller de façon intensive dans les Kivus ainsi que dans la province Orientale, le Maniema et le Katanga, y compris conjointement avec les forces armées congolaises et la Police nationale congolaise. Elle a participé à de nombreuses opérations militaires de protection des civils, y compris des opérations conjointes menées avec les forces armées congolaises, dans le district de l'Ituri (province Orientale) et dans le territoire d'Uvira (Sud-Kivu) et l'opération lancée par les forces armées congolaises pour déloger le M23 des hauteurs de Kibati dans le Nord-Kivu. Elle a fermé sept bases d'opérations pour faciliter la constitution de forces de réserve supplémentaires et disposer ainsi d'une souplesse accrue dans le déploiement de ses effectifs.

36. Près de 45 officiers d'état-major ont été redéployés à l'appui de la réorganisation du CETB à Kisangani et de la mise en place, à Kinshasa, d'une cellule opérationnelle et d'analyse de l'information qui permettra de gérer le futur système de drone non armé.

37. Quant au déploiement de la brigade d'intervention, sur les 2 956 militaires que doit compter celle-ci, 2 153 éléments venus du Malawi, d'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie avaient été déployés au 31 août. Près de 750 soldats malawiens doivent encore être déployés ainsi que des éléments habilitants tels que des hélicoptères d'attaque et des systèmes de drones non armés supplémentaires. Toutefois, la brigade a commencé à intervenir dans la nouvelle zone de sécurité autour de Goma le 31 juillet, et a appuyé les opérations menées du 21 au 30 août par les forces armées congolaises contre le M23 avec des troupes au sol, des hélicoptères d'attaque et des tirs d'artillerie.

Surveillance du respect de l'embargo sur les armes

38. Tandis que l'achat et le déploiement du système de drones non armés sont en cours, la Mission a entrepris de revoir les procédures et mécanismes de surveillance de l'embargo sur les armes. Elle élabore donc de nouvelles procédures afin de normaliser et de simplifier le suivi des flux d'armes et de munitions dans le contexte des opérations militaires et des activités de désarmement et de démobilisation. Un module de formation à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission concerné par la surveillance de l'embargo sur les armes est en cours d'élaboration.

39. La Mission s'est employée à surveiller les mouvements le long des frontières orientales des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Au cours de la période

considérée, elle a reçu des informations crédibles faisant état d'appuis extérieurs dont aurait bénéficié le M23. La MONUSCO faisant désormais partie du Mécanisme conjoint de vérification élargi, il conviendra dans l'avenir d'établir avec ce dernier le bien-fondé de telles informations.

40. La Mission a transmis au Groupe d'experts chargé d'examiner l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo, toutes les informations sur les saisies d'armes dont elle disposait au sujet, notamment, du matériel militaire auparavant en possession du M23 saisi par les forces armées congolaises.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité et de la police

41. La Mission et d'autres partenaires internationaux ont continué de fournir une assistance technique et un appui financier aux activités courantes de formation des nouvelles recrues des forces armées congolaises, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Elle participe, en outre, avec d'autres partenaires à la formation dispensée à 25 officiers de l'armée congolaise dans le domaine de l'élaboration et l'exécution de programme et de projets.

42. Pour ce qui est de la réforme de la police, la Mission a intensifié sa stratégie de colocalisation de son personnel avec celui de la Police nationale congolaise à Goma, pour être mieux en mesure d'aider et d'encadrer celle-ci.

43. Au cours de la période à l'examen, la Mission a organisé à Kisangani, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et à l'intention de 300 policiers, deux ateliers de sensibilisation aux moyens de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Également à Kisangani, la Mission a mis sur pied quatre commissariats de police spéciale pour la protection des femmes et des enfants qu'elle a transférés à la Police nationale congolaise, ainsi que 5 véhicules, 20 motos et du matériel informatique et logistique. Vingt-cinq cadres de la Police nationale congolaise, dont cinq femmes, ont reçu une formation en informatique. Dans la province du Katanga, la police de la Mission a formé 43 formateurs et instructeurs de la Police nationale congolaise au centre de perfectionnement policier de Kasapa. Elle a de plus lancé, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la cinquième session de formation professionnelle à long terme dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité humaine, à l'intention de 500 policiers de la province Orientale.

Droits de l'homme

44. La situation des droits de l'homme est restée caractérisée par de nombreuses allégations de violations des droits de l'homme par le Gouvernement et de violations du droit international humanitaire par les groupes armés aussi bien que par des éléments des forces nationales de sécurité.

45. Du 2 au 10 juillet 2013, la Mission a dépêché, à Kamandi Gite dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu), une équipe d'enquête mixte composée de représentants des autorités judiciaires et de membres du personnel de la Mission.

Les enquêteurs ont pu rassembler les preuves de 63 cas de viol, d'au moins 4 cas d'exécution sommaire et d'autres cas de mauvais traitements ou de torture, de travail forcé, d'arrestation arbitraire, de détention illégale et de destruction de biens qui auraient été le fait de soldats et de gardes forestiers de l'Institut congolais de conservation de la nature et se seraient produits entre le 22 décembre 2010 et le 4 janvier 2011 dans la localité de Ndwali. Ces violations des droits de l'homme auraient été perpétrées lorsque les autorités ont expulsé la population locale pour essayer de reprendre des terres qui se trouveraient sur le territoire du parc national des Virunga.

46. Le 15 juillet 2013, le tribunal militaire de garnison du Haut-Katanga a condamné quatre soldats, dont un capitaine, pour l'exécution sommaire, le 2 juillet 2013, de 14 détenus soupçonnés d'être des combattants maï-maï. De plus, pendant la période considérée, au moins cinq membres de la Police nationale congolaise, cinq éléments des forces armées congolaises et un fonctionnaire d'administration ont été condamnés pour torture ou incitation à la torture.

47. De graves violations du droit international humanitaire ont également été signalées dans le contexte de la reprise des violences au Nord-Kivu à la mi-juillet, quand de nouveaux affrontements ont éclaté entre le M23 et les forces armées congolaises à Mutaho. La Mission enquête en outre actuellement sur plus de 40 cas de privation illégale de liberté et d'enlèvement par le M23 à Kiwanja et Kibumba (province du Nord-Kivu) survenus entre le 22 et le 24 juillet 2013. Le 22 juillet, au moins trois civils auraient été exécutés sommairement à Kibumba alors qu'ils tentaient d'échapper au M23 qui les avait recrutés de force.

Violence sexuelle

48. Au 15 septembre, la Mission avait enregistré des cas de violence sexuelle perpétrée contre au moins 104 femmes et filles dans les provinces touchées par le conflit. Ces cas auraient été le fait de groupes armés et d'éléments des forces nationales de sécurité, 59 ayant été attribués aux premiers notamment aux Maï-Maï actifs principalement dans le Nord-Kivu, et 39, dont la majorité se sont produits dans les deux Kivus, à des soldats. D'autres agents de l'État seraient responsables des six autres cas.

49. Selon l'UNICEF, une assistance médicale et psychosociale a été apportée, au cours de la période considérée, à 12 391 personnes, dont 6 522 enfants, dans le cadre de l'assistance aux rescapés de la violence sexuelle.

Protection de l'enfance et conflit armé

50. Au cours de la période à l'examen, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé a permis à la Mission, à l'UNICEF et à d'autres organismes de protection de l'enfance d'établir que 31 enfants (5 filles et 26 garçons), dont 11 étaient âgés de moins de 15 ans, avaient été recrutés par les groupes armés. La plupart de ces enfants avaient été utilisés comme porteurs, cuisiniers et combattants. Il a également été établi que 2 234 enfants (426 filles et 1 808 garçons) se sont échappés ou ont été séparés des forces et groupes armés au cours de cette période, et que 47 enfants (20 filles et

27 garçons) ont été tués ou mutilés en conséquence directe de la violence liée au conflit, également pendant la période considérée.

51. Grâce à l'intensification de la mobilisation et de la collaboration avec les forces de sécurité gouvernementales, 30 enfants anciennement associés à des groupes armés ont été libérés des centres de détention des forces armées congolaises ou d'autres services de sécurité.

52. Au cours de la période considérée, la Mission a dispensé à plus de 49 membres de la Police nationale congolaise, 1 182 membres des forces armées congolaises et 1 236 membres de la brigade d'intervention une formation aux mesures de protection de l'enfance et aux droits des enfants.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

53. La Mission et les organismes des Nations Unies ont continué d'apporter leur concours à la réforme du système judiciaire, y compris à l'action menée pour mettre la dernière touche à cinq projets de mise en œuvre du programme commun pluriannuel d'appui à la justice. Ces projets visent à renforcer le système de justice pénale, à faciliter la création des trois nouvelles juridictions de haut niveau prévue par la Constitution de 2006 et à étayer le Conseil supérieur de la magistrature. Le 25 juillet, la Mission a présenté son état du système juridique civil au Ministre de la justice et des droits de l'homme, en soutien aux capacités de planification du Gouvernement.

54. Grâce à l'appui fourni pour l'organisation d'audiences foraines, 132 affaires ont été entendues et 50 jugements ont été prononcés par des tribunaux civils et militaires. Un appui a également été fourni pour la conduite de 125 inspections judiciaires de cellules de détention, ce qui a permis de régulariser 274 cas de détention irrégulière et de libérer 91 détenus. La Mission a continué d'aider le service de justice militaire à enquêter sur les graves infractions commises dans l'est de la République démocratique du Congo et à en poursuivre les auteurs. La MONUSCO et le PNUD ont lancé en juillet, avec un financement de l'Union européenne, une initiative destinée à promouvoir la création, au Katanga et dans la province Orientale, de deux nouvelles cellules d'appui aux poursuites judiciaires en sus des cinq qui existent déjà.

55. La Mission a intensifié son appui au renforcement des capacités du secteur pénitentiaire dans l'est du pays. En septembre, une session de formation de six mois dispensée à 100 officiers devant être déployés dans des prisons militaires s'est achevée. En outre, 14 gardiens de prison nouvellement recrutés dans la province de Mbandaka et 48 directeurs de prisons dans les provinces Orientale, de Maniema, du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental ont bénéficié d'une formation de base. Globalement, la sécurité dans les prisons est demeurée précaire, et des éléments armés des Maï-Maï ont attaqué les prisons de Kasapa (Lubumbashi) et de Beni.

Programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement

56. Au cours de la période considérée, des combattants des groupes armés congolais et étrangers et les personnes à leur charge ont participé au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement de la MONUSCO. Parmi eux se trouvaient 200 membres de groupes armés congolais, dont 63 enfants associés à ces derniers. Près de 132 éléments de groupes armés étrangers se sont présentés à la Mission depuis le 1^{er} juillet, dont 94 combattants et 38 personnes à leur charge. Sur ces 94 individus, 51 étaient issus des FDLR et 21 du M23, 21 étaient des nationaux rwandais démobilisés issus, soit des forces armées congolaises, soit de divers groupes armés congolais, et 1 individu était un Ougandais démobilisé issu de la LRA.

57. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de fournir un appui technique au Gouvernement aux fins de l'élaboration d'un plan unique global de désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et rapatriement pour les combattants aussi bien congolais qu'étrangers. Avec l'aide de la Mission et de l'équipe de pays, l'unité chargée de la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration a achevé la version préliminaire du plan et l'a présentée au Gouvernement pour approbation. Le projet table sur un budget de 85 millions de dollars, pour lequel il reste à mobiliser des fonds.

58. À la mi-septembre, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants dirigé par l'UNICEF a permis de libérer 2 234 enfants, dont 426 filles, de les prendre en charge temporairement, de les rendre à leur famille et d'aider à leur réintégration.

Lutte antimines

59. La Mission a enregistré une augmentation des demandes d'enlèvement d'engins non explosés provenant d'écoles et de camps de transit accueillant des combattants désarmés. En juillet et en août, 4 059 engins non explosés et 30 615 munitions pour armes légères ont été enlevés en toute sécurité dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, Orientale, du Maniema et du Katanga. Des activités de neutralisation d'urgence des explosifs et munitions ont été menées dans la zone de Kibati après le départ du M23. En août, un numéro d'urgence a été mis en place pour simplifier le traitement des demandes d'enlèvement de munitions non explosées et d'appui en matière de gestion des explosifs émanant de l'ensemble des sections de la Mission.

Avancées en matière de stabilisation et de consolidation de la paix

60. Malgré l'intensification des activités des groupes armés et des tensions qui en résultent dans l'est de la République démocratique du Congo, les partenaires de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont continué à mettre en œuvre des programmes. Des progrès ont notamment été constatés dans la reconstruction des routes et l'amélioration de la qualité des services administratifs.

61. Un projet de programme-cadre intégré a été élaboré à la mi-septembre sur la base des résultats de l'examen de la Stratégie. Ce programme-cadre, qui fera l'objet

de consultations entre les autorités nationales et les partenaires et donateurs internationaux au cours de la prochaine période, prévoit un mécanisme de contrôle de l'exécution et une stratégie générale de mise en œuvre.

62. Pour resserrer la collaboration entre les autorités locales et la population, la MONUSCO a organisé des campagnes de sensibilisation à l'intention de 3 800 fonctionnaires, des autorités locales et des comités du Programme de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo dans la province Orientale et dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

63. Au lendemain des opérations contre les groupes armés, la Mission a également commencé à s'employer avec le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie de stabilisation grâce à des « îlots de stabilité » afin de rétablir l'autorité de l'État et de favoriser la création de conditions propices à une meilleure gouvernance et au développement à long terme.

Extraction et commerce des ressources naturelles

64. Le 24 juillet, le Gouvernement a lancé le mécanisme régional de certification des minerais établi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a vocation à garantir qu'aucun minerai exporté ne sert à financer le conflit ou, en d'autres termes, que tous les minerais proviennent de mines où aucun groupe armé ni aucune force militaire ne sont liés aux activités d'extraction ou de commerce. La Mission a continué de participer directement à ce nouveau mécanisme, avec le Ministère des mines, en homologuant les sites d'extraction situés dans l'est du pays. Elle a effectué des visites à cette fin à Kalimbi, Nkwiru et Manga, dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), en juin 2013. En août, elle a également mené une vaste mission d'homologation des sites visés par l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherche sur l'étain dans le Katanga.

65. Des progrès ont été réalisés quant à l'ouverture de centres de négoce dans les territoires de Masisi et de Walikale. Sous les auspices du Ministère des mines et de la MONUSCO, une version préliminaire de l'accord entre le titulaire du permis d'extraction et la coopérative d'artisans-mineurs de Rubaya, dans le territoire de Masisi, a été établie. Les autorités gouvernementales et leurs partenaires étudient également des moyens de mettre en place le système de traçabilité dans la zone de Bisie (territoire de Walikale), qui dépend du centre de négoce de Ndjingila.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations conduites par la brigade d'intervention

66. Alors que le déploiement de la brigade d'intervention progressait, la MONUSCO a procédé à une évaluation des risques pour la sécurité et passé en revue les mesures et procédures établies à cet égard en vue de déterminer les dangers auxquels est exposé le personnel civil et militaire des Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités. D'après l'évaluation, l'augmentation possible des attaques directes et indirectes, des embuscades et des enlèvements, ainsi que la présence d'engins et de mines non explosés, ont constitué les principaux

risques en matière de sécurité. Le M23 et d'autres groupes armés en sont les principaux responsables, mais aussi, de plus en plus, la population locale, en particulier dans les Kivus. En réponse, la MONUSCO a adopté de nouvelles procédures et mesures de sécurité pour les bureaux régionaux et pris des dispositions en vue de remédier à la situation des combattants armés qui désirent se rendre et cherchent refuge dans les locaux de l'ONU.

67. Si les menaces et les risques qui pèsent sur la sécurité du personnel, des locaux et des opérations des Nations Unies sont restés faibles dans l'ouest du pays, la situation dans l'est est très différente, 26 incidents au total ayant été enregistrés entre le 1^{er} juillet et le 9 septembre. Des protestations violentes contre la MONUSCO, qui a été accusée de faire preuve d'inaction face à la menace posée par le M23, ont eu lieu dans le Nyiragongo, le 16 juillet, et à Goma, le 18 juillet et les 2 et 24 août. Lors de ces manifestations, trois membres de la Mission ont été blessés et neuf véhicules appartenant à l'ONU ont été endommagés.

68. Le regain de violence et le pilonnage aveugle mené par le M23 dans le Nord-Kivu à la mi-août ont encore exacerbé les risques pour le personnel des Nations Unies. Le 24 août, trois véhicules blindés de transport de troupes et une ambulance de la MONUSCO ont été touchés par des balles et des éclats d'obus, lorsque des éléments de ce mouvement ont tiré sur des positions de la Mission. Comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, les tirs lancés par le M23 contre des positions de la MONUSCO entre le 22 et le 28 août ont fait plusieurs victimes parmi les Casques bleus. Le 28 août, en raison du pilonnage de l'aéroport de Goma par des soldats du M23, la MONUSCO a annulé ses vols civils en direction de la ville, déplacé son appareil loin de l'aéroport et activé ses plans de secours.

V. Reconfiguration de la Mission et feuille de route pour le transfert des responsabilités

Analyses conjointes

69. En juillet, la MONUSCO et des représentants du Gouvernement ont réalisé des analyses conjointes de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, ainsi que des progrès accomplis en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État dans 30 territoires et localités dans la province Orientale, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Katanga. Les équipes chargées de cette tâche ont pris note des changements survenus sur le plan de la sécurité et de la situation humanitaire dans l'ensemble des provinces considérées (voir la section II du présent rapport portant sur les principaux faits nouveaux). Elles ont constaté que, durant la période considérée, la MONUSCO a satisfait aux conditions nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat de manière générale, et en particulier de sa tâche prioritaire qui consiste à protéger les civils.

Transfert des tâches

70. Conformément au paragraphe 17 de la résolution [2098 \(2013\)](#), la MONUSCO a commencé à définir les tâches qui doivent être transférées à l'équipe de pays des Nations Unies (ou à défaut au Gouvernement). Il s'agit des tâches pour lesquelles

l'équipe de pays a un avantage relatif ou qui se déroulent dans les zones épargnées par le conflit armé.

71. Si la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent étroitement dans plusieurs domaines, il n'en reste pas moins que les ressources et les moyens dont disposent les partenaires de l'équipe de pays ne correspondent pas à ceux des opérations de maintien de la paix. Par conséquent, un transfert des tâches ne signifie pas qu'il y a une correspondance exacte entre celles-ci. Un accord a été trouvé sur le transfert de certaines activités de la Mission à l'équipe de pays, dans les domaines suivants : déminage, assistance technique pour les élections, affaires civiles, problématique hommes-femmes, protection des enfants, justice et système pénitentiaire, et lutte contre la violence sexuelle. La MONUSCO pourra ainsi se concentrer sur ses tâches essentielles découlant de son mandat (voir par. 12, 14 et 15 de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité).

72. La feuille de route préliminaire pour le transfert des tâches présentée ci-dessous et les prochaines mesures envisagées aident à établir une planification axée sur les résultats pour l'exercice 2014-2015, qui comporte une estimation des réductions possibles de dépenses. Une analyse approfondie des priorités de la Mission, des hypothèses budgétaires et des besoins présumés de ressources est en cours, l'objectif étant d'améliorer les capacités des bureaux locaux dans les deux provinces du Kivu, ainsi que dans le district d'Ituri et dans le nord du Katanga. Ce processus de planification est aussi déterminé par la réaffectation constante des ressources vers les zones touchées par le conflit et par la nécessité d'appuyer la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des textes issus des consultations nationales.

Feuille de route préliminaire

73. Compte tenu des mandats dévolus aux différents organismes et des priorités arrêtées en consultation avec le Gouvernement, qui figurent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2013-2017, une première série d'activités a été définie en commun pour le transfert des tâches à diverses périodes et dans la mesure des ressources disponibles. La feuille de route préliminaire tient compte du fait que le transfert des tâches à l'équipe de pays se fera progressivement, certaines d'entre elles devant lui être confiées à court terme (d'ici 6 à 12 mois) dans les zones où des mécanismes ont déjà été mis en place, où la Mission peut apporter des ajustements dans un cycle budgétaire et où les partenaires de l'équipe de pays disposent des moyens nécessaires. D'autres tâches seront transférées à moyen ou à long terme (d'ici 1 à 2 ans) pour permettre aux membres de l'équipe de pays de mobiliser des ressources supplémentaires et d'améliorer les capacités si besoin est, certains coûts pouvant en particulier sensiblement augmenter si l'équipe de pays ne peut plus compter sur le soutien logistique de la Mission. La feuille de route initiale sera mise au point définitivement après qu'une évaluation des capacités et des ressources aura été réalisée.

À court terme

74. Compte tenu des liens hiérarchiques doubles et de la composition du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de la MONUSCO, plusieurs activités de coopération technique sont déjà menées par le HCDH. Certaines

activités spécifiques ayant trait à la violence sexuelle, à la gestion des bases de données et à la protection ont déjà été transférées au Haut-Commissariat, bien qu'il reste encore à assurer le financement nécessaire au moyen de contributions extrabudgétaires.

75. Toutes les tâches de renforcement des capacités menées à l'intention des autorités provinciales et locales et de la société civile, notamment celles se rapportant à la gouvernance locale et à la problématique hommes-femmes, seront transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Cela permettra à la MONUSCO d'axer ses activités sur la réconciliation et l'instauration de la confiance ainsi que sur la gestion et le règlement du conflit, et de redoubler d'efforts pour qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de la réforme du secteur de la sécurité et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

76. L'UNICEF et la MONUSCO continueront de piloter de concert les activités suivantes : activités de surveillance et dénonciation des graves atteintes commises sur la personne d'enfants dans les conflits armés; instauration d'un dialogue avec les auteurs de ces exactions et élaboration de plans d'action; activités de plaidoyer en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés. L'UNICEF jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre des mécanismes de prévention et d'intervention. La MONUSCO a réaffecté des conseillers pour la protection de l'enfance dans les zones touchées par le conflit armé, et continuera de collaborer avec le Gouvernement à la mise en œuvre du plan d'action commun visant à prévenir et à empêcher l'enrôlement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant commises par des groupes armés, de concert avec l'UNICEF. Dans les zones épargnées par le conflit, les activités de coordination à l'appui du plan d'action seront transférées au Fonds.

77. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la MONUSCO interrompra ses activités en faveur des jeunes détenus. L'UNICEF fournit déjà une aide dans ce domaine et pourrait mener d'autres activités, dans la limite des fonds et des capacités disponibles. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale pour les migrations pourraient mettre leur infrastructure à la disposition des centres pénitentiaires et prêter leur concours.

78. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 18 de sa résolution [2098 \(2013\)](#), plusieurs tâches seront transférées dès que possible à l'équipe de pays des Nations Unies. Ces tâches, qui comprennent l'aide au déminage, la sensibilisation aux risques dans les régions épargnées par le conflit, l'assistance aux victimes des mines et une aide au Gouvernement pour qu'il puisse s'acquitter de ses obligations découlant des traités, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique national de déminage, seront prochainement transférées au Service de la lutte antimines, l'organe de l'ONU chargé de ces activités au sein de l'équipe de pays. On notera toutefois qu'un montant important de ressources extrabudgétaires devra être mobilisé à cet effet. Le Service de la lutte antimines fait à la fois partie de la MONUSCO et de l'équipe de pays, et ses activités sont divisées entre les activités d'« appui à la Mission » (qui sont financées au moyen du budget ordinaire) et les activités de « déminage humanitaire » (qui sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires). En prévision des opérations qui seront menées par la brigade d'intervention, la MONUSCO continuera, à court terme, de déployer ses capacités

internes d'élimination des engins explosifs et de gestion des munitions, par l'intermédiaire du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies, sous la direction du Service de la lutte antimines, en vue d'effectuer, en conformité avec les normes internationales, des interventions rapides de neutralisation des explosifs et munitions et des opérations de gestion des munitions à l'appui du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'autres activités de la Mission.

79. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité, la MONUSCO a commencé à planifier la réduction progressive de ses activités d'assistance électorale, de formation et de renforcement des capacités à l'intention de la Commission nationale électorale indépendante, tout en continuant d'appuyer la mission de bons offices menée par mon Représentant spécial pour encourager l'organisation d'élections provinciales et locales crédibles et transparentes. Les recommandations de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus aideront à définir l'aide que la Mission devra apporter à cette entreprise.

À moyen et à long terme

80. À moyen et à long terme, plusieurs fonctions actuellement liées à la MONUSCO dans le cadre du programme commun d'appui à la justice seront transférées aux organismes partenaires des Nations Unies pour permettre à la Mission de recentrer ses activités sur la région de l'est. Les tâches portant sur la formation des agents de la justice et la fourniture de conseils techniques et de toute autre forme d'assistance aux systèmes de justice civile et militaire, notamment l'organisation d'audiences foraines et l'archivage et la gestion des dossiers, seront confiées au PNUD, au HCDH et à l'ONUSC dans les régions épargnées par le conflit. Mais les fonctions principales telles que les activités de renforcement des capacités liées aux efforts de stabilisation dans les zones touchées par le conflit et l'appui stratégique connexe à Kinshasa ne peuvent pas être transférées à ce stade.

Prochaines mesures

81. Les fonctions de coordination ayant été transférées de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies à la suite de la nomination de coordonnateurs communs de zone dans les provinces du Bas-Congo, du Kasai occidental et du Kasai oriental, la Mission et les organismes partenaires des Nations Unies passent actuellement en revue les pratiques existantes en vue d'optimiser cette opération.

82. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport en date du 27 février 2013 (S/2013/119), la MONUSCO étend actuellement le concept de bureau modèle en vue de réaffecter des ressources des régions épargnées par le conflit armé aux zones prioritaires situées dans les provinces de l'est. Le bureau modèle maintiendra une présence minimale qui sera chargée d'assumer les principales fonctions d'appui à la consolidation de la paix et de continuer à surveiller la situation dans les régions actuellement considérées comme épargnées par le conflit afin de détecter tout risque susceptible de mettre en danger la stabilité et la sécurité de la population locale.

83. Pendant ce temps, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies se concerteront avec le Gouvernement pour envisager le transfert possible de certaines fonctions à des organismes partenaires nationaux; elles réaliseront une évaluation

des avantages relatifs et des capacités des membres de l'équipe de pays en vue de déterminer les possibilités et les lacunes existantes, recommanderont des mesures destinées à renforcer ces capacités et élaboreront une stratégie commune de mobilisation des ressources pour les membres de l'équipe de pays.

84. Dans le prochain rapport que je devrai présenter au Conseil de sécurité en décembre 2013, je présenterai une feuille de route plus détaillée, comportant un calendrier du processus de transfert. J'y inclurai également une analyse des risques et des stratégies possibles de réduction de ces risques.

VI. Observations

85. Le Président Kabila et son gouvernement ont pris de nouvelles mesures en vue d'honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération, redonnant ainsi l'espoir que la paix et la sécurité peuvent être rétablies dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Je salue les progrès accomplis vers l'instauration d'un dialogue national visant à dégager un consensus entre un large éventail d'acteurs congolais sur la manière de faire progresser des réformes et politiques qui revêtent une importance critique. Je déplore toutefois l'absence de certains partis de l'opposition. Faire avancer la réforme est une tâche complexe, qui nécessite de faire preuve de volonté politique. J'encourage toutes les parties prenantes congolaises à poursuivre un dialogue dans lequel elles pourront faire entendre leur voix, quelle que soit leur affiliation politique. Cela est nécessaire pour ouvrir la voie à un règlement durable du conflit dans l'est du pays, préparer le terrain en vue de la tenue d'élections nationales et locales crédibles et transparentes dans les délais prévus par la Constitution et procéder à un recentrage courageux sur le développement durable.

86. Ces avancées ont été éclipsées par la reprise des violences dans l'est de la République démocratique du Congo par suite de l'intensification des opérations conduites par des groupes armés, en particulier la tentative d'offensive lancée par le M23 contre les forces armées congolaises et la population de Goma, ainsi que la recrudescence des attaques menées par l'ADF dans le Nord-Kivu. La sécurité des populations a continué d'être gravement menacée au Sud-Kivu, au Katanga et dans certaines parties des provinces Orientale et du Maniema. Des violations flagrantes du droit international humanitaire ont continué d'être commises dans les régions de l'est qui sont touchées par le conflit, notamment des enlèvements, des viols, des assassinats ciblés et l'enrôlement d'enfants dans des groupes armés.

87. Je condamne fermement la menace que la présence du M23 au nord de Goma, près de Kibumba, fait peser sur la sécurité de la population civile. Les activités militaires du M23 continuent de porter atteinte à l'autorité de l'État, conduisent à de graves violations du droit humanitaire, comme par exemple l'enrôlement d'enfants, provoquent des déplacements massifs de population et infligent des souffrances aux habitants du Nord-Kivu et des alentours. Je déplore dans les termes les plus forts l'assassinat de 2 casques bleus de la MONUSCO et le fait que 13 autres aient été blessés dans le Nord-Kivu, alors qu'ils ont été pris sous le feu du M23 dans l'accomplissement de leur mission. La rébellion du M23 de même que la présence d'autres groupes armés étrangers font obstacle à la normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et tous ses voisins. Je soutiens l'appel lancé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en faveur d'une

conclusion rapide des négociations de Kampala. Un accord conclu à l'issue de ces pourparlers contribuerait à un règlement durable du conflit. En attendant, la MONUSCO reste déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, pour protéger les civils dans l'est de la République démocratique du Congo.

88. Mon représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs continueront de travailler main dans la main et de se concerter avec d'autres envoyés spéciaux pour la région, ainsi qu'avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue d'intensifier les efforts visant à appuyer le processus de paix. La communauté internationale a consenti d'énormes investissements dans ce pays et dans la région des Grands Lacs. Il importe au plus haut point qu'elle poursuive son aide pour que les réformes qui sont indispensables puissent avancer.

89. Les événements récents à Goma ont montré que la composante militaire de la MONUSCO, notamment la brigade d'intervention, était efficace pour soutenir une stratégie politique plus large. L'aide apportée aux forces armées congolaises par la force de la Mission a été déterminante pour protéger les civils à Goma et dans les camps de déplacés internes face à la menace physique imminente posée par le M23 et encourager la reprise des pourparlers de Kampala. Cette attitude de fermeté est essentielle au succès de notre stratégie, mais il faut aussi faire preuve de prudence, compte tenu des conséquences que peut avoir l'usage de la force sur les plans politique et humanitaire. Si la MONUSCO entend continuer de mettre tout en œuvre pour protéger les civils exposés à une menace imminente, il reste que sa composante militaire ne sera pas en mesure de résoudre tous les problèmes qui se posent dans l'est de la République démocratique du Congo. Le déploiement et l'utilisation de la brigade d'intervention ne sont qu'un des nombreux éléments nécessaires pour lutter contre la résurgence de la violence dans cette région. À cet égard, j'invite tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à honorer leurs engagements de bonne foi.

90. La MONUSCO est déterminée à redoubler d'efforts pour aider les autorités congolaises à mettre en œuvre des réformes essentielles, en particulier dans le secteur de la sécurité, à rétablir l'autorité de l'État, à mieux protéger les civils, et à désarmer, démobiliser et réintégrer les anciens combattants congolais et étrangers. Je me félicite des progrès réalisés ces derniers mois par le Gouvernement dans l'élaboration d'un projet de programme national pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des combattants congolais et étrangers. Des dispositions doivent à présent être prises pour accélérer l'approbation du programme et planifier la mobilisation rapide de ressources afin de faciliter sa mise en œuvre, ainsi que pour mener des activités intérimaires. Il convient d'engager sans tarder d'autres réformes indispensables.

91. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2098 (2013), le présent rapport décrit dans les grandes lignes une feuille de route préliminaire pour le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement de la République démocratique du Congo des tâches qui se déroulent dans les régions épargnées par le conflit, essentiellement dans l'ouest du pays. Il indique un certain nombre de tâches qui pourraient être transférées à l'équipe de pays. Sur la base d'une analyse des avantages relatifs et des besoins de financement, je fournirai, dans

le prochain rapport que je présenterai en décembre 2013, d'autres précisions sur le calendrier et proposerai d'autres tâches susceptibles d'être transférées.

92. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Martin Kobler, qui a pris ses fonctions le 13 août, ainsi que l'ensemble du personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies des efforts inlassables qu'ils déploient dans des conditions fort difficiles. Je tiens en particulier à souligner le courage et la détermination du personnel militaire et civil de la MONUSCO qui travaille dans des conditions toujours très dangereuses et imprévisibles, en particulier dans les zones touchées par le conflit. Je rends tout spécialement hommage au contingent tanzanien, qui a perdu deux de ses soldats alors qu'ils protégeaient les civils à Goma, le 28 août. Je remercie également les pays qui fournissent à la Mission des contingents et du personnel de police et les pays donateurs ainsi que les organisations régionales et multilatérales et les organisations non gouvernementales qui continuent d'apporter un soutien précieux à la République démocratique du Congo.
